

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 1^{er} mai 2020 à 8 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve (partie de séance)
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absent: M. le maire Régis Labeaume, président

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

[CE-2020-0742](#) Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'addenda numéro 1 relatif au protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.6 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (dossier no 556501) pour le projet de l'amphithéâtre - [DG2020-008](#) (Ra-2195)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'addenda numéro 1 relatif au protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.6 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (dossier no 556501) pour le projet de l'amphithéâtre, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit addenda joint au sommaire décisionnel.

Madame la conseillère Émilie Villeneuve arrive à la séance. Il est 8 h 32.

CE-2020-0743 Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les coûts de compétence de proximité relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts de compétence d'agglomération relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 - DG2020-017 (CT-DG2020-017) — (Ra-2195)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approprier un montant de 1 800 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les coûts de compétence de proximité relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts de compétence d'agglomération relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19;
- 2° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements de fonds nécessaires.

CE-2020-0744 Renflouement de l'excédent de fonctionnement affecté pour les opérations de déneigement de proximité – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'annulation de l'excédent de fonctionnement affecté pour les opérations de déneigement d'agglomération - FN2020-021 (CT-FN2020-021) — (Ra-2195)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le virement d'un montant de 19 441 654 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour les opérations de déneigement de proximité provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de proximité au 31 décembre 2019.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du virement d'un montant de 2 441 654 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté pour les opérations de déneigement d'agglomération vers l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, et l'annulation de l'excédent de fonctionnement affecté pour les opérations de déneigement d'agglomération.

CE-2020-0745 Adjudication d'un contrat pour le traitement des chemins d'écoliers et la réalisation de fiches de déplacement dans le cadre de la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec (Dossier 73358) - AP2020-323 (CT-2479196) — (Ra-2195)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et *Accès transports viables*, relative au versement d'une somme de 189 997,50 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la réalisation d'un contrat pour le traitement des chemins d'écoliers et la réalisation de fiches de déplacement dans le cadre de la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec, de la date d'adjudication au 31 décembre 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-0746 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2020, demandant d'ajouter la possibilité pour les citoyens de soumettre des questions par écrit pour les périodes de questions des séances du conseil de la ville - DG2020-018 (Ra-2195)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2020, demandant d'ajouter la possibilité pour les citoyens de soumettre des questions par écrit pour les périodes de questions des séances du conseil de la ville.

CE-2020-0747 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux maisons de chambres et de pension*, R.V.Q. 2864 - Adoption d'une résolution sur le contrôle intérimaire relativement à l'interdiction de transformer une maison de chambres et de pension existante en un autre usage sur le territoire de la ville de Québec - PA2020-051 (Ra-2195)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter :

- 1° le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux maisons de chambres et de pension*, R.V.Q. 2864;

- 2° une résolution de contrôle intérimaire relative à l'interdiction de transformer une maison de chambres et de pension en un autre usage sur le territoire de la ville de Québec.
-

CE-2020-0748 Adoption du Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à la conversion des maisons de chambres et de pension, R.V.Q. 2865 - PA2020-052 (Ra-2195)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à la conversion des maisons de chambres et de pension*, R.V.Q. 2865.

CE-2020-0749 Approbation par la Ville de Québec de l'aliénation par 9372-4185 Québec inc. d'une partie du lot 4 957 435 du cadastre du Québec en faveur de Québecor Sports et Divertissement inc. découlant de l'entente initiale de subvention conclue le 20 avril 2018, modifiée en juin et août 2018 - PA2020-054 (Ra-2195)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville:

- 1° de consentir à l'aliénation par 9372-4185 Québec inc. du lot 6 354 981 du cadastre du Québec (la portion théâtre) en faveur de Québecor Sports et Divertissement inc. Cette autorisation est donnée conformément à une entente de subvention conclue en avril 2018 et ses amendements. La Ville de Québec accepte purement et simplement la transaction d'aliénation partielle et Québecor Sports et Divertissement inc. ne sera pas tenue aux obligations contenues aux ententes de subventions mentionnées ci-dessus. 9372-4185 Québec inc. demeure cependant liée par ces ententes de subvention pour les lots 6 354 979, 6 354 980 et 6 354 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'accorder une mainlevée de l'inscription de tous les droits hypothécaires résultant de l'hypothèque reçue devant Me Jean Morin, notaire, le 15 juin 2018 et publiée au *Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec* sous le numéro 23 920 189, mais dans la seule mesure où est visé le lot 6 354 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 3° de donner son accord à l'établissement des différentes servitudes affectant les lots 6 354 979, 6 354 982, 6 354 980 et 6 354 981, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et telles qu'elles seront rédigées à l'acte de servitude et de convention de services partagés et dont le projet est joint au sommaire décisionnel. La Ville s'engage de plus, à exercer ses droits et recours sujets auxdites servitudes. Si requis, cette dernière

interviendra à cet acte à titre de créancière hypothécaire pour confirmer cet accord.

La séance est levée à 8 h 41

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/ir